



Laitier granulé de haut-fourneau moulu

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 23/10/2025 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance (UVCB)
Nom : Scories de haut fourneau (métal ferreux) (laitier de haut fourneau)
Nom commercial : Laitier granulé de haut-fourneau moulu
N° CE : 266-002-0
N° CAS : 65996-69-2
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119487456-25

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Utilisé principalement pour la formulation de ciments normalisés, liants hydrauliques routiers, liants hydrauliques, béton, mortier, coulis, enduits et construction de routes.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

S.A. VICAT
Direction Commerciale Ciments et Liants Hydrauliques -
4 Rue Aristide Bergès
FR 38080 L'Isle d'Abeau
France
T +33 4 74 27 59 00 , F +33 4 74 18 41 15
fds.ciment@vicat.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 (0)1 45 42 59 59	Ce numéro flèche automatiquement les appels vers le centre antipoison le plus proche, en fonction du lieu de l'appelant. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

Laitier granulé de haut-fourneau moulu

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas de classification : Les poussières peuvent provoquer une légère irritation des muqueuses oculaires par effet mécanique.

PBT : Non applicable (La substance est inorganique)

vPvB : Non applicable (La substance est inorganique)

La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : UVCB

Nom	Identificateur de produit	%
Scories de haut fourneau (métal ferreux) (laitier de haut fourneau)	N° CAS: 65996-69-2 N° CE: 266-002-0 N° REACH: 01-2119487456-25	100

Remarques : Limites de concentration spécifique LCS : non concerné
Facteur de multiplication M : non concerné
Estimation de la toxicité aiguë (ETA) : non concerné
Matériau nanoparticulaire : non concerné

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Premiers soins après inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.
Premiers soins après contact avec la peau : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact oculaire : Les poussières peuvent provoquer une légère irritation des muqueuses oculaires par effet mécanique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utilisez un agent extincteur adapté à un feu environnant.
Moyens d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

Laitier granulé de haut-fourneau moulu

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Non inflammable.
Danger d'explosion	: Non explosif.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques. Oxyde métallique.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Endiguer et contenir les fluides d'extinction. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Protection complète du corps. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Aérer la zone. Porter un équipement de protection comme indiqué à la section 8 et suivre les conseils d'utilisation sans danger de la section 7.
-------------------	--

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Eloigner les personnes de la zone . Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières. Éviter de respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter un masque de protection respiratoire en cas de niveau de poussières élevé.
----------------------	--

Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
--------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir le déversement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Garder dans un récipient adéquat et fermé pour élimination. Produit sec : Utiliser des méthodes de nettoyage qui ne provoquent pas de dispersion aérienne du produit, telles que l'aspiration ou l'extraction sous vide (systèmes industriels portatifs équipés de filtres à air à haute efficacité - EPA et HEPA - de la norme NF EN 1822-1:2010 - ou technique équivalente). Ne jamais utiliser d'air comprimé. Il est aussi possible de nettoyer la poussière à l'état humide à l'aide de serpillères ou de balais-brosses mouillés, d'arroseurs ou de tuyaux d'arrosage (jet en « pluie fine » pour éviter de projeter la poussière dans les airs) et de récupérer les boues formées. Lorsque les méthodes de nettoyage humide ou d'aspiration du produit ne peuvent être appliquées et que seul un brossage à sec est possible, s'assurer que les travailleurs portent l'équipement de protection individuel approprié et qu'ils évitent de disperser la poussière. Éviter l'inhalation du produit et tout contact avec la peau. Recueillir le produit déversé dans un conteneur. Le solidifier avant de l'éliminer comme il est décrit à la Rubrique 13. Produit humide : Recueillir le produit humide et le placer dans un conteneur. Laisser le matériau sécher et durcir avant de l'éliminer comme il est décrit à la Rubrique 13.
Procédés de nettoyage	: Laver la zone souillée à grande eau.
Autres informations	: Éliminer dans un centre autorisé de collecte des déchets. Après la prise, la pâte de produit peut être évacuée comme un déchet banal du bâtiment.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

Laitier granulé de haut-fourneau moulu

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter toute formation de poussière. Capturer les poussières à leur point d'émission. Éviter de respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Protéger de l'humidité. Le produit en vrac doit être conservé dans des silos étanches, secs (à condensation interne réduite), propres et protégés de toute contamination.
- Danger d'ensevelissement : Afin d'éviter tout risque d'étouffement ou de suffocation, ne pas entrer dans un espace clos tel qu'un silo, une trémie, un camion de vrac ou tout autre conteneur de stockage ou de transport du produit sans prendre les mesures de sécurité appropriées.
- Dans un espace clos, le produit peut s'accumuler sur les parois ou y adhérer puis se disperser, s'effondrer ou retomber brusquement.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Scories de haut fourneau (métal ferreux) (laitier de haut fourneau) (65996-69-2)	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Poussières alvéolaires (locaux à pollution spécifique) Poussières totales (locaux à pollution spécifique)
VME (OEL TWA)	0,9 mg/m ³ 4 mg/m ³
Remarque	Concentrations limites réglementaires pour les poussières; Cette concentration est réglementaire en application de l'article R. 4222-10 du Code du travail, elle s'applique à l'intérieur des locaux à pollution spécifique.
Référence réglementaire	Article R4222-10 du Code du travail (réf.: INRS ED 6443, 2022; Outil65; Décret n° 2021-1763)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Capter les poussières à leur point d'émission. Assurer une ventilation adaptée.

Équipements de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

En cas de formation de poussières : Lunettes de sécurité avec protections latérales, (ISO 16321-1)

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Laitier granulé de haut-fourneau moulu

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants

Protection respiratoire

Protection respiratoire:

Lorsqu'une personne est potentiellement exposée à des niveaux de poussières supérieurs aux limites d'exposition, utiliser une protection respiratoire appropriée. Le type de protection respiratoire doit être adapté au niveau de poussières et conforme à la norme EN 149 ou à la norme nationale applicable (masque antipoussière FFP3).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Blanc. Beige. Gris(e).
Apparence	: Poudre.
Odeur	: Pas disponible
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: 1100 – 1400 °C
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: > 2000 °C
Inflammabilité	: Non inflammable
Limite inférieure d'explosion	: Non applicable
Limite supérieure d'explosion	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: 10 – 11 (20°C) (DIN 38414-4:1984-10)
Concentration de la solution de pH	: 100 g/l
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité	: Eau: < 0,01 mg/l (20°C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: 1 – 1,6 g/cm ³ (Masse volumique apparente) - 2,4 -3,2 g/cm ³ (Masse volumique absolue)
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Non applicable
Taille d'une particule	: Pas disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Laitier granulé de haut-fourneau moulu

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

10.4. Conditions à éviter

Eviter la production de poussières. Minimiser l'exposition à l'air et à l'humidité pour permettre une utilisation optimale

Eviter le contact avec des solutions acides

Eviter le contact avec des composés en aluminium métallique, des sels d'ammonium.

10.5. Matières incompatibles

Acides. Sels d'ammonium. aluminium métallique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de contact accidentel avec de l'acide, un dégagement gazeux d'acide sulfurique (H₂S) est possible.

En cas de contact accidentel avec de l'aluminium métallique, un dégagement gazeux de dihydrogène (H₂) est possible. Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Scories de haut fourneau (métal ferreux) (laitier de haut fourneau) (65996-69-2)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 401)
DL 50 cutanée rat	> 4000 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 402)
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 5,235 mg/m ³ air (méthode OCDE 403)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: 10 – 11 (20°C) (DIN 38414-4:1984-10) (100 g/l)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: 10 – 11 (20°C) (DIN 38414-4:1984-10) (100 g/l)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Impossibilité technique d'obtenir les données)

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	: Ce produit ne contient pas de substance présente à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse, inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement REACH, en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien, ni de substance connue pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement 2018/605 de la Commission.
--	--

Laitier granulé de haut-fourneau moulu

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Scories de haut fourneau (métal ferreux) (laitier de haut fourneau) (65996-69-2)

CL50 poisson	> 100000 mg/l/96h (Leuciscus idus (aunée dorée) (méthode OCDE 203))
CE50 Daphnie	> 100000 mg/l/48 h (Daphnia magna (puce d'eau) (méthode OCDE 202))
CER50 algues	> 94000 mg/l/72 h (Desmodesmus subspicatus (méthode OCDE 201))
NOEC chronique crustacé	5000 mg/l/ 21 jours (Daphnia magna (puce d'eau) (Méthode de test UE C.20))
NOEC chronique algues	≥ 100000 mg/l/72 h (Desmodesmus subspicatus (méthode OCDE 201))

12.2. Persistance et dégradabilité

Scories de haut fourneau (métal ferreux) (laitier de haut fourneau) (65996-69-2)

Persistance et dégradabilité	Non applicable (substance inorganique).
------------------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Scories de haut fourneau (métal ferreux) (laitier de haut fourneau) (65996-69-2)

Potentiel de bioaccumulation	Non applicable (substance inorganique).
------------------------------	---

12.4. Mobilité dans le sol

Scories de haut fourneau (métal ferreux) (laitier de haut fourneau) (65996-69-2)

Indications complémentaires	Non applicable (substance inorganique)
-----------------------------	--

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Scories de haut fourneau (métal ferreux) (laitier de haut fourneau) (65996-69-2)

PBT : Non applicable (La substance est inorganique)
vPvB : Non applicable (La substance est inorganique)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Ce produit ne contient pas de substance présente à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse, inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement REACH, en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien, ni de substance connue pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Informations sur les déchets écologiques : Éviter le rejet dans l'environnement.

Laitier granulé de haut-fourneau moulu

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non réglementé pour le transport				
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Non listé dans l'annexe XVII de REACH

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Non listé dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Non listé dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Non listé dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Non listé dans la liste POP (Règlement UE 2019/1021)

Laitier granulé de haut-fourneau moulu

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Règlement sur l’ozone (2024/590)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d’ozone (Règlement UE 2024/590)

Règlement (CE) du Conseil pour le contrôle des biens à double usage

Ne figure pas sur la liste du RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL concernant les biens à double usage

Règlement sur les précurseurs d’explosifs (UE 2019/1148)

Non listé dans la liste des précurseurs d’explosifs (UE)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Non listée dans la liste des précurseurs de drogues (UE)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CER50	CE50 en terme de réduction du taux de croissance
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
VME	Valeur Moyenne d'Exposition

Sources des données : ECHA - European Chemical Agency. FDS des fournisseurs.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.